Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_06-DE

Commune de Landéda
aber wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 28 octobre 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 4 novembre 2026

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS RELATIVE À LA PARCELLE CADASTRÉE BM N°85 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORT N°06/09/2026

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_06-DE

Dans le cadre du plan patrimonial de la commune, la parcelle cadastrée section BM n°85 est concernée par un projet de convention de superposition d'affectations entre la Commune de Landéda et les services de l'État compétents en matière de domaine public maritime.

Cette convention a pour objet de permettre à la commune d'assurer l'entretien, la gestion et la valorisation du chemin d'accès à l'amer de la Palue. Dans ce cadre, le cheminement existant sera rendu traversant afin de relier la route départementale au port et d'intégrer cet itinéraire au réseau communal de cheminements doux. La commune prévoit notamment l'entretien régulier du site et de la végétation présente en bordure du chemin.

Cette opération présente un intérêt général en matière de sécurité, d'accès aux équipements publics, de mise en valeur du patrimoine maritime communal et de développement des déplacements doux.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_06-DE

Commune de Landéda Aber wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 23
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**06/09/2026**
Réunion du 04 novembre 2026

APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS RELATIVE À LA PARCELLE CADASTRÉE BM N°85 ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Laurent LE GOFF, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Franck DAOUBEN, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Camille SORDET donne procuration à Muriel COLLOMBAT
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Florence MORIZE donne procuration à Jean-Luc CATTIN
Françoise GOURVENNEC donne procuration à Martine KERFOURN

Monsieur Laurent LE GOFF a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Monsieur Alexandre TREGUER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le projet de convention de superposition d'affectations concernant la parcelle BM n°85,
Vu le rapport de M. le Maire,

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer d'un titre autorisant la gestion et l'entretien de ce cheminement,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de superposition d'affectations relative à la parcelle cadastrée section BM n°85.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_06-DE

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal dit que la commune assurera l'exercice des droits et obligations qui lui sont confiés par cette convention, dans les conditions définies par celle-ci.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20261104-2026_11_04_06-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procuration à Laurent LE GOFF
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	Procuration à CATTIN J.Luc
LE GOFF Laurent		DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	Procuration à KERFOURN Martine
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille	Procuration à COLLOMBAT Muriel	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			